



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 17 novembre 2009 à 13 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, mesdames et messieurs les conseillers-ères Stefan Psenak, André Laframboise, Alain Riel, Maxime Tremblay, Patrice Martin, Mireille Apollon, Pierre Philion, Denise Laferrière, Nicole Champagne, Denis Tassé, Luc Anger, Patsy Bouthillette, Joseph De Sylva, Sylvie Goneau, Stéphane Lauzon, Yvon Boucher, Luc Montreuil et Maxime Pedneaud-Jobin.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint et André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint ainsi que mesdames et messieurs, Claude Alain, André Bonneau, Louis Cardinal, Michel Déziel, Daniel Dompierre, Nicole Dumoulin, Carole Gaboury St-Arnaud, Mario Harel, Marco Lalonde, Marie-Claude Martel, Marc Pageau, Lucie Poulin et Gilles Sabourin.

CAUP20091117-P1 CAUCUS PRÉPARATOIRE

13 h 30 – Discussions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 17 novembre 2009.

3.6 Projet numéro 82328 - Refus - Dérogations mineures au Règlement de zonage numéro 502-2005 - 170, boulevard Gréber - District électoral des Promenades - Luc Angers.

Relativement à l'accès des véhicules routiers au service au volant d'un établissement de commerce, monsieur le conseiller Yvon Boucher demande de revoir la réglementation d'urbanisme afin de prévenir tout problème de circulation des véhicules dû à un commerce offrant la vente à un service au volant.

Monsieur le conseiller André Laframboise quitte son siège

9.14 Projet numéro 83371 - Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Projet résidentiel Jardins McConnell – District électoral de Deschênes – Alain Riel

Monsieur le conseiller Alain Riel demande de retirer le sujet afin de permettre au Service de l'urbanisme et du développement durable de réévaluer le dossier à la lumière des obligations obtenues de la part du promoteur dans le cadre du projet Castelbeau. Dans ce dossier, la Ville a exigé une zone tampon de 10 mètres au lieu de 5 mètres telle que proposée dans le présent dossier.

Le dossier est retiré de l'ordre du jour de même que l'article 3.12 et un mandat est donné au Service de l'urbanisme et du développement durable pour revoir le dossier.

Madame la conseillère Patsy Bouthillette déclare son conflit d'intérêts à l'égard du sujet indiqué ci-dessous et déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations et s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item.

30.4 Correspondance numéro 83235 - Certificat du Service du greffe concernant la procédure d'enregistrement des personnes à voter sur le projet de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 50, rue Montcalm – Lot 1 287 684 au cadastre du Québec – District électoral de Hull—Val-Tétreau – Denise Laferrière.

À la suite des commentaires formulés par les membres du conseil présents, ceux-ci conviennent de reporter la décision sur la tenue ou non d'un scrutin référendaire concernant le programme particulier de construction pour le 50, rue Moncalm.